BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 299

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

844 916 601 RCS Lorient.
TI KRAMPOUEZH.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 70.00 EUR.
Adresse : Port Tudy, 56590 Groix.
Activité : Petite restauration sandwicherie confiserie crêperie friterie glaces boissons à emporter fabrication de crêpes à emporter.
Adresse : Port Tudy, 56590 Groix.
Oppositions : Art. L. 236-15 du Code de Commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SARL Beurre-Sucre Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 100 euros Siège social : Port-Tudy 56590 GROIX RCS LORIENT 985 042 563 ET TI KRAMPOUEZH Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 70 euros Siège social : Port-Tudy 56590 GROIX RCS LORIENT 844 916 601 AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique du 11 avril 2025, La société SARL Beurre-Sucre, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est Port-Tudy 56590 GROIX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 985 042 563, et la société TI KRAMPOUEZH, société à responsabilité limitée au capital de 70 euros, dont le siège social est Port-Tudy 56590 GROIX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 916 601, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SARL Beurre-Sucre par la société TI KRAMPOUEZH. La société SARL Beurre-Sucre ferait apport à la société TI KRAMPOUEZH de la totalité de son actif, soit 107 121 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 83 584 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 23 537 euros. En rémunération de cet apport net, 16 parts nouvelles d'1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TI KRAMPOUEZH à titre d'augmentation de son capital social de 16 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 0,16 part de la société TI KRAMPOUEZH pour 1 part de la société SARL Beurre-Sucre. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les associés uniques des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er novembre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SARL Beurre-Sucre depuis le 1er novembre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TI KRAMPOUEZH. La société SARL Beurre-Sucre sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les

créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de LORIENT au nom des deux sociétés le 23 avril 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Pour avis.

